

N/Réf. : TF/AD/KD
Décision n° 0226/2025

Objet : Marché de prestations intellectuelles pour l'étude stratégique d'aménagement du centre-ville de la ville du Teich
Marché n°2025-022

DÉCISION MUNICIPALE

La Maire de la Commune du Teich,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 6 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 sus visé,

Vu l'avis d'appel public à concurrence n° 1078328 du 26 février 2025,

Vu l'avis publié au BOAMP n°25-22588 du 26 février 2025,

Décide de conclure un marché de prestations intellectuelles pour l'étude d'aménagement du centre-ville de la ville du Teich avec l'entreprise CITADIA, du groupe SCET – 45 rue Emile Gimelli – 83000 TOULON pour un montant de 32 225.00 € HT, soit 38 670.00 € TTC.

A Le Teich, le 04 juillet 2025

Karine DESMOULIN

Maire


